

Systeme d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)

Manuel sur les éléments de données

Centre de la statistique de l'éducation
Statistique Canada
décembre 2025

Description générale

Le présent manuel décrit les éléments de données à inclure dans le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI).

Les données devraient être déclarées à raison d'un enregistrement par personne inscrite au système sur les apprentis pendant l'année de référence. Tous les éléments de données devraient être déclarés pour les apprentis inscrits. Les renseignements exigés pour les ouvriers qualifiés (« challenger ») représentent plusieurs éléments; par contre, ceux pour lesquels il ne faut pas déclarer pour les ouvriers qualifiés (« challenger ») sont les éléments de données 28, 33 à 36 et 39 à 57.

Pour chacun des éléments de données, qui sont identifiés par leur nom et numéro, on trouve une description complète des données requises pour l'élément, une définition des termes au besoin et une liste complète de tous les codes possibles qui peuvent être utilisés. En outre, certains exemples précis sont inclus et nécessitent des précisions supplémentaires pour assurer l'uniformité de l'interprétation des éléments.

Un total de 19 éléments de données a été identifié comme élément essentiel. Il s'agit d'information de base, sur la formation des apprentis inscrits et sur les ouvriers qualifiés, qui est essentielle au SIAI afin de permettre à Statistique Canada de publier des statistiques annuelles sur le nombre d'inscriptions, d'achèvements et de certificats délivrés. Ces éléments essentiels sont les éléments de données 1 à 3, 5, 20, 21, 29 à 36, 38, 39, 41, 58 et 59.

Pour faciliter la procédure des données dans le système du SIAI, il est mieux d'envoyer le fichier des données déclarées en format fichier plat avec une extension « .txt ». Le fichier des données ne devrait pas contenir des séparateurs d'aucune sorte et ayant une grandeur de record de 752 bytes.

En plus du fichier des données, il serait apprécié si vous nous fournissiez un fichier à part d'une liste de métiers la plus récente avec leur code et leur description.

Éléments réservés à Statistique Canada

Un total de neuf éléments est réservé à Statistique Canada; il s'agit d'éléments qui seront dérivés par Statistique Canada ou d'éléments qui seront utilisés à l'interne seulement.

Les juridictions n'ont pas à transmettre cette information à Statistique Canada. Une liste de ces sept éléments est disponible à l'[Annexe A](#) de ce document.

Éléments de données

N° d'élément	Description
Élément n° 1 :	Année de référence ¹
Élément n° 2 :	Juridiction ¹
Élément n° 3 :	Numéro d'identification ¹
Élément n° 4 :	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Élément n° 5 :	Indicateur apprenti ou ouvrier qualifié (« challenger ») ¹
Élément n° 6 :	Prénom
Élément n° 7 :	Deuxième prénom
Élément n° 8 :	Nom de famille
Élément n° 9 :	Adresse
Élément n° 10 :	Nom de la ville
Élément n° 11 :	Juridiction de la résidence
Élément n° 12 :	Code postal
Élément n° 13 :	Indicatif régional au travail
Élément n° 14 :	Numéro de téléphone au travail
Élément n° 15 :	Numéro de poste au travail
Élément n° 16 :	Indicatif régional à la maison
Élément n° 17 :	Numéro de téléphone à la maison
Élément n° 18 :	Indicatif régional du téléphone cellulaire
Élément n° 19 :	Numéro de téléphone cellulaire
Élément n° 20 :	Sexe ¹
Élément n° 21 :	Date de naissance ¹
Élément n° 22 :	Groupe autochtone
Élément n° 23 :	Élément de remplissage, précédemment Personne ayant une incapacité et/ou des limitations d'activité ²
Élément n° 24 :	Plus haut niveau de scolarité atteint
Élément n° 25 :	Élément de remplissage, précédemment Formation en apprentissage antérieure ²
Élément n° 26 :	Élément de remplissage, précédemment Date de la formation en apprentissage antérieure ²
Élément n° 27 :	Élément de remplissage, précédemment Juridiction de la formation en apprentissage antérieure ²
Élément n° 28 :	Élément de remplissage, précédemment Numéro d'entreprise (NE) ²
Élément n° 29 :	Code de métier ¹
Élément n° 30 :	Description du code de métier ¹
Élément n° 31 :	Élément de remplissage, précédemment Code de niveau ²
Élément n° 32 :	Élément de remplissage, précédemment Description du code de niveau ²
Élément n° 33 :	Durée du programme ^{1, 3}
Élément n° 34 :	Durée du programme en heures pour les programmes fondés sur la durée ^{1, 3}
Élément n° 35 :	Unité de durée du programme ^{1, 3}
Élément n° 36 :	Programme fondé sur les compétences ou la durée ^{1, 3}
Élément n° 37 :	Métier à certification obligatoire ou facultative
Élément n° 38 :	Statut de l'inscription ^{1, 3}
Élément n° 39 :	Date de l'inscription ^{1, 3}
Élément n° 40 :	Date de réintégration ³
Élément n° 41 :	Statut à la fin de la période de référence ^{1, 3}

¹ Élément essentiel

² Enlever l'élément

³ Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »)

Élément n° 42 :	Crédits initiaux à l'inscription ³
Élément n° 43 :	Type de crédits initiaux à l'inscription ³
Élément n° 44 :	Crédits à l'inscription pour la formation technique ³
Élément n° 45 :	Type de crédits à l'inscription pour la formation technique ³
Élément n° 46 :	Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail ³
Élément n° 47 :	Type de crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail ³
Élément n° 48 :	Heures de formation en milieu de travail complétées jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur la durée ³
Élément n° 49 :	Niveaux de formation en milieu de travail complété jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur les compétences ³
Élément n° 50 :	Nombre de niveaux de formation en milieu de travail requis pour les programmes fondés sur les compétences ³
Élément n° 51 :	Date de la dernière inscription des heures de travail complétées jusqu'à ce jour ³
Élément n° 52 :	Niveaux ou cours de formation technique complété jusqu'à ce jour ³
Élément n° 53 :	Heures de formation technique complétées jusqu'à ce jour ³
Élément n° 54 :	Nombre de niveaux ou de cours de formation technique requise ³
Élément n° 55 :	Heures de formation technique requises ³
Élément n° 56 :	Méthode/mode de formation en établissement ³
Élément n° 57 :	Élément de remplissage, précédemment Statut temps plein/ temps partiel ³
Élément n° 58 :	Type de certificat de qualification délivré ¹
Élément n° 59 :	Date de la certification ¹
Élément n° 60 :	Certificat professionnel antérieur
Élément n° 61 :	Élément de remplissage

Éléments réservés à Statistique Canada ⁴

Élément STC n° 1 :	Code de métier SIAI
Élément STC n° 2 :	Indicateur Sceau rouge ou non Sceau rouge
Élément STC n° 3 :	Certification Sceau rouge ou non Sceau rouge
Élément STC n° 4 :	Année d'études ou période du programme
Élément STC n° 5 :	Âge en années
Élément STC n° 6 :	Type de données déclarées
Élément STC n° 7 :	Indicateur de certificat ou d'inscription
Élément STC n° 8 :	Formation en apprentissage antérieure - Code de métier SIAI
Élément STC n° 9 :	Certificat professionnel antérieur - Code de métier SIAI

¹ Élément essentiel

² Enlever l'élément

³ Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »)

⁴ Les juridictions n'ont pas à transmettre cette information à Statistique Canada – il s'agit d'un élément réservé à Statistique Canada

Élément n° 1

Élément n° 1	Année de référence	
Mnémonique :	REPYR	
Description :	L'année civile pendant laquelle les données sont valides; il devrait s'agir d'une année civile complète du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Déclarer cet élément pour les apprentis et les ouvriers qualifiés (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	4	
Type de données :	Numérique	
Format :	AAAA	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[0000-9998]	Année de référence
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 2

Élément n° 2	Juridiction	
Mnémonique :	REPYR	
Description :	En utilisant l'ensemble de codes des provinces et territoires de Statistique Canada, identifiez la juridiction qui envoie les données. Déclarer cet élément pour les apprentis et les ouvriers qualifiés (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	2	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	10	Terre-Neuve et Labrador
	11	Île-du-Prince-Édouard
	12	Nouvelle-Écosse
	13	Nouveau-Brunswick
	24	Québec
	35	Ontario
	46	Manitoba
	47	Saskatchewan
	48	Alberta
	59	Colombie-Britannique
	60	Yukon
	61	Territoires du Nord-Ouest
	62	Nunavut
	99	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 3

Élément n° 3	Numéro d'identification					
Mnémonique :	IDENT					
Description :	Numéro d'identification unique pour chaque enregistrement individuel représentant un apprenti ou un ouvrier qualifié (« challenger »). Il doit demeurer le même d'une année de référence à l'autre. Le même identificateur unique doit toujours être utilisé pour la même personne, d'une période de référence à l'autre. Si votre numéro d'identification personnel devait changer, assurez-vous que Statistique Canada est mis au courant du changement et joignez de l'information de concordance dans vos futures déclarations pour faciliter la transition à ce changement. Dans cet élément, indiquez le numéro d'identification unique (pas le numéro d'assurance sociale, N.A.S.) utilisé par votre juridiction, comme un numéro d'enregistrement des apprentis inscrits, un numéro de client, etc. Si le N.A.S. est également disponible, indiquez-le à l'élément n° 4 - Numéro d'assurance sociale.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	12					
Type de données	Caractère					
Format :	Les caractères acceptables sont limités à: • Majuscules du jeu de caractères ACSII-7 bits ([A-Z]); • Lettres minuscules du jeu de caractères ACSII-7 bits ([a-z]); • Caractères accentués (Â Ã Ç É Ê Ë Ì Î Ï Ò Ù Ü â ã ç é ê ë ì î ï ô û ü); • Caractères spéciaux: ○ Les espaces (); ○ Les points (.) ○ Les apostrophes ('); ○ Les traits d'union (-).					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>Maximum de 12 caractères</td><td>Numéro d'identification unique pour chaque enregistrement individuel</td></tr></table>		Valeur	Signification	Maximum de 12 caractères	Numéro d'identification unique pour chaque enregistrement individuel
Valeur	Signification					
Maximum de 12 caractères	Numéro d'identification unique pour chaque enregistrement individuel					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 4

Élément n° 4	Numéro d'assurance sociale	
Mnémonique :	SIN	
Description :	Le numéro d'assurance sociale (NAS) de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	9	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000000000 – 999999998]	Numéro d'assurance sociale de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 5

Élément n° 5	Indicateur d'apprenti inscrit ou ouvrier qualifié (« challenger »)	
Mnémonique :	APPTQIND	
Description :	Dans cet élément, indiquez si la personne est un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	1	Apprenti inscrit
	2	Ouvrier qualifié (« challenger »)
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 6

Élément n° 6	Prénom	
Mnémonique :	FNAME	
Description :	Prénom de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	25	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	Maximum de 25 caractères	Prénom de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 7

Élément n° 7	Deuxième prénom	
Mnémonique :	MNAME	
Description :	Il s'agit du deuxième prénom de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »). Note : Si vous ne pouvez pas déclarer le prénom et le second prénom dans des champs séparés, saisissez les deux prénoms dans l'élément précédent Élément n° 6 - Prénom et laissez l'élément n° 7 vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	25	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	Maximum de 25 caractères	Deuxième prénom de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 8

Élément n° 8	Nom de famille	
Mnémonique :	LNAME	
Description :	Nom de famille de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	30	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	Maximum de 30 caractères	Nom de famille de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 9

Élément n° 9	Adresse	
Mnémonique :	ADDRESS	
Description :	Le numéro d'adresse, le numéro d'appartement (le cas échéant), le nom de la rue et la case postale/numéro de route rurale (RR) (s'il y a lieu) de la résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »). Déclarer l'adresse en entier de la résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »). En plus du numéro de l'adresse, du numéro d'appartement, du nom de la rue et de la case postale/numéro de RR, également déclarer dans cet élément le type de rue et la direction de la rue (le cas échéant). En ce qui concerne le type de rue, vous pouvez utiliser des abréviations, comme av. pour avenue, boul. pour boulevard, etc. En ce qui concerne la direction de la rue, vous pouvez indiquer cet élément sous la forme abrégée, c'est-à-dire N pour nord, S pour sud, etc. (N, S, E, O, NE, NO, SE, SO). Toute autre information sur l'adresse, telle que le nom de la ville, la juridiction de la résidence et le code postal doivent être déclarés séparément dans les Éléments n° 10 – Nom de la ville, n° 11 – Juridiction de la résidence et n° 12 – Code postal.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	125	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	Maximum de 125 caractères	Résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 10

Élément n° 10	Nom de la ville	
Mnémonique :	CITY	
Description :	Nom de la ville ou de la localité de la résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	60	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	Maximum de 60 caractères	Nom de la ville ou de la localité de la résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 11

Élément n° 11	Juridiction de la résidence	
Mnémonique :	PROVRES	
Description :	En utilisant l'ensemble de codes des provinces et territoires de Statistique Canada, indiquer la province ou le territoire de résidence de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	2	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	10	Terre-Neuve et Labrador
	11	Île-du-Prince-Édouard
	12	Nouvelle-Écosse
	13	Nouveau-Brunswick
	24	Québec
	35	Ontario
	46	Manitoba
	47	Saskatchewan
	48	Alberta
	59	Colombie-Britannique
	60	Yukon
	61	Territoires du Nord-Ouest
	62	Nunavut
	99	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 12

Élément n° 12	Code postal	
Mnémonique :	PC	
Description :	Code postal de la résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	6	
Type de données :	Caractère	
Format :	A0A0A0	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[A0A0A0 – Z9Z9Z9]	Code postal de la résidence actuelle de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 13

Élément n° 13	Indicatif régional du téléphone au travail	
Mnémonique :	WKAREA	
Description :	Indicatif régional à trois chiffres du numéro de téléphone au travail de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	3	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000–998]	Indicatif régional du numéro de téléphone au travail de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 14

Élément n° 14	Numéro de téléphone au travail	
Mnémonique :	WKPHONE	
Description :	Numéro de téléphone au travail de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	7	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[0000000 – 9999998]	Numéro de téléphone au travail de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 15

Élément n° 15	Numéro de poste au travail	
Mnémonique :	WKEXT	
Description :	Numéro de poste au travail de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger ») (s'il y a lieu).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	5	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[00000 – 99998]	Numéro de poste au travail de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 16

Élément n° 16	Indicatif régional du téléphone à la maison	
Mnémonique :	HMAREA	
Description :	Indicatif régional à trois chiffres du numéro de téléphone à la maison de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	3	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000 –998]	Indicatif régional du numéro de téléphone à la maison de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 17

Élément n° 17	Numéro de téléphone à la maison	
Mnémonique :	HMPHONE	
Description :	Numéro de téléphone à la maison de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	7	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[0000000 – 9999998]	Numéro de téléphone à la maison de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 18

Élément n° 18	Indicatif régional du téléphone cellulaire	
Mnémonique :	CLAREA	
Description :	Indicatif régional à trois chiffres du téléphone cellulaire de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	3	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000–998]	Indicatif régional du téléphone cellulaire de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 19

Élément n° 19	Numéro de téléphone cellulaire	
Mnémonique :	CLPHONE	
Description :	Numéro de téléphone cellulaire de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	7	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[0000000 – 9999998]	Numéro de téléphone cellulaire de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 20

Élément n° 20	Sexe	
Mnémonique :	Sexe	
Description :	Sexe de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »). Note : Si les juridictions recueillent des données dans une catégorie « autre », signalez ces cas et laisser les cases vides.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	1	Homme
	2	Femme
	3	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 21

Élément n° 21	Date de naissance	
Mnémonique :	BIRTHD	
Description :	Date de naissance de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »). Note : Pour cet élément, ne rapportez pas le champ avec des espaces vides, des tirets ou des barres obliques. Chaque champ, dans cet élément, doit être rempli avec un caractère (par ex : 03061985). Si cette information n'est pas disponible, laisser l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	8	
Type de données :	Numérique	
Format :	JJMMAAAA où JJ signifie jour, MM signifie mois et AAAA signifie année.	
Valeurs spécifiques et significations :	JJ	
	Valeur	Signification
	[01-31]	Jour de naissance
	MM	
	Valeur	Signification
	[01-12]	Mois de naissance (Janvier – Décembre)
	AAAA	
Valeur	Signification	
[0000-9998]	Année de naissance	
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 22

Élément n° 22	Groupe autochtone															
Mnémonique :	ABSTATUS															
Description :	Cet élément indique l'identité Autochtone de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »), le cas échéant. Les personnes ayant une identité Autochtone comprennent les Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuk (Inuit). Les Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) comprennent les Indiens inscrits, ainsi que les Indiens non-inscrits. Utiliser le code 5 pour toute personne d'identité non Autochtone. Si les provinces et les territoires ne sont pas en mesure de fournir des renseignements au sujet de l'ouvrier qualifié (« challenger »), laisser l'espace vide et ne pas déclarer.															
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.															
Longueur :	1															
Type de données :	Numérique															
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>1</td><td>Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)</td></tr><tr><td>2</td><td>Métis</td></tr><tr><td>3</td><td>Inuk (Inuit)</td></tr><tr><td>4</td><td>Personne s'identifiant à plus d'un groupe</td></tr><tr><td>5</td><td>Personne non Autochtone</td></tr><tr><td>9</td><td>Inconnu</td></tr></table>		Valeur	Signification	1	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)	2	Métis	3	Inuk (Inuit)	4	Personne s'identifiant à plus d'un groupe	5	Personne non Autochtone	9	Inconnu
Valeur	Signification															
1	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)															
2	Métis															
3	Inuk (Inuit)															
4	Personne s'identifiant à plus d'un groupe															
5	Personne non Autochtone															
9	Inconnu															
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>2018</td><td>Nom de l'élément de données révisé afin de s'harmoniser avec les normes de Statistique Canada. Valeurs spécifiques et significations : Le sens de la valeur 1 a été modifié pour « Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) », le sens de la valeur 3 a été modifié pour « Inuk (Inuit) », et le sens de la valeur 5 a été modifié pour « Personne non Autochtone », afin de se conformer aux normes de Statistique Canada</td></tr></table>		Année	Description	2018	Nom de l'élément de données révisé afin de s'harmoniser avec les normes de Statistique Canada. Valeurs spécifiques et significations : Le sens de la valeur 1 a été modifié pour « Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) », le sens de la valeur 3 a été modifié pour « Inuk (Inuit) », et le sens de la valeur 5 a été modifié pour « Personne non Autochtone », afin de se conformer aux normes de Statistique Canada										
Année	Description															
2018	Nom de l'élément de données révisé afin de s'harmoniser avec les normes de Statistique Canada. Valeurs spécifiques et significations : Le sens de la valeur 1 a été modifié pour « Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) », le sens de la valeur 3 a été modifié pour « Inuk (Inuit) », et le sens de la valeur 5 a été modifié pour « Personne non Autochtone », afin de se conformer aux normes de Statistique Canada															

Élément n° 23

Élément n° 23	Élément de remplissage (précédemment Personne ayant une incapacité et/ou des limitations d'activité)					
Mnémonique :	ne s'applique pas					
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.					
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.					
Longueur :	1					
Type de données :	ne s'applique pas					
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>2018</td><td>L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur l'incapacité ou les limitations d'activités ne seront plus collectées.</td></tr></table>		Année	Description	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur l'incapacité ou les limitations d'activités ne seront plus collectées.
Année	Description					
2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur l'incapacité ou les limitations d'activités ne seront plus collectées.					

Élément n° 24

Élément n° 24	Plus haut niveau de scolarité atteint
Mnémonique :	HIGEDLEV
Description :	Le plus haut niveau de scolarité atteint avant l'inscription au programme de métier actuel. Si cette information n'est pas disponible, utiliser le code 99. L'information sur le « niveau standard » minimum du programme de métier ne doit pas être déclarée. S'il y a lieu, également déclarer cette information pour les ouvriers qualifiés (« challenger »). Si les provinces et les territoires ne sont pas en mesure de fournir des renseignements au sujet de l'ouvrier qualifié (« challenger »), laisser l'espace vide et ne pas déclarer.
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.
Longueur :	2
Type de données :	Numérique

Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	01	Études primaires partielles
	02	Études primaires complétées
	03	7 ^e année (Secondaire 1)
	04	8 ^e année (Secondaire 2)
	05	9 ^e année (Secondaire 3)
	06	10 ^e année (Secondaire 4)
	07	11 ^e année (Secondaire 5)
	08	12 ^e année (s'il y a lieu)
	09	13 ^e année (s'il y a lieu)
	10	Diplôme d'études secondaires (DES) ou certificat équivalent
	11	Certificat d'apprenti inscrit
	12	Autre certificat ou diplôme d'études professionnelles (DEP)
	13	Certificat ou diplôme d'études collégiales ou techniques, dans un cégep ou dans un autre établissement non universitaire (comprends les programmes préalables à l'emploi et à l'apprentissage)
	14	Certificat ou diplôme d'études collégiales ou techniques, dans un cégep ou dans un autre établissement non universitaire
	15	Université
	16	Autre
	99	Inconnu

Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 25

Élément n° 25	Élément de Remplissage (précédemment Formation en apprentissage antérieure)					
Mnémonique :	ne s'applique pas					
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.					
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.					
Longueur :	10					
Type de données :	ne s'applique pas					
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>2018</td><td>L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur les formations en apprentissage antérieures ne sont plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.</td></tr></table>		Année	Description	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur les formations en apprentissage antérieures ne sont plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.
Année	Description					
2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur les formations en apprentissage antérieures ne sont plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.					

Élément n° 26

Élément n° 26	Élément de remplissage (précédemment Date de la formation en apprentissage antérieure)					
Mnémonique :	ne s'applique pas					
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.					
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.					
Longueur :	6					
Type de données :	ne s'applique pas					
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>2018</td><td>L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la date de la formation en apprentissage antérieures ne sont plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.</td></tr></table>		Année	Description	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la date de la formation en apprentissage antérieures ne sont plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.
Année	Description					
2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la date de la formation en apprentissage antérieures ne sont plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.					

Élément no 27

Élément n° 27	Élément de remplissage (précédemment Juridiction de la formation en apprentissage antérieure)					
Mnémonique :	ne s'applique pas					
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.					
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.					
Longueur :	2					
Type de données :	ne s'applique pas					
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>2018</td><td>L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la juridiction de la formation en apprentissage antérieures ne seront plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.</td></tr></table>		Année	Description	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la juridiction de la formation en apprentissage antérieures ne seront plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.
Année	Description					
2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la juridiction de la formation en apprentissage antérieures ne seront plus recueillis. Ces renseignements peuvent être trouvés en utilisant les données longitudinales du SIAI.					

Élément n° 28

Élément n° 28	Élément de remplissage (précédemment Numéro d'entreprise)	
Mnémonique :	ne s'applique pas	
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.	
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.	
Longueur :	9	
Type de données :	ne s'applique pas	
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide	
Révision :	Année	Description
	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur le numéro d'entreprise ne sont plus recueillis.

Élément n° 29

Élément n° 29	Code de métier	
Mnémonique :	TRADE	
Description :	Le métier auquel l'apprenti est inscrit ou le métier pour lequel l'ouvrier qualifié (« challenger ») a obtenu un certificat. L'identifiant pour ce métier est le code de métier utilisé par la province ou le territoire. Métiers segmentés : Certaines grandes familles de métiers peuvent être divisées en segments où chaque segment a son propre programme d'apprentissage et certificat. Les apprentis peuvent obtenir une certification dans un segment donné ou dans tous les segments de la famille de métiers. Dans les cas où le code de métier inclut des chiffres supplémentaires pour indiquer si le métier est segmenté (possède un niveau, une classe, une catégorie, etc.), les inscrire dans cet élément de données. Cela ne fait pas référence au niveau de formation technique d'un apprenti. Le niveau de formation technique d'un apprenti, le cas échéant, devrait être déclaré dans l'élément de données n° 52.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	10	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[0000000000-9999999998]	Code de métier utilisé par la province ou le territoire.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 30

Élément n° 30	Description du code de métier	
Mnémonique :	TRADEDES	
Description :	Le nom du code de métier déclaré à l'élément précédent, Élément n° 29 - Code de métier . Déclarer la description complète (nom au complet) du métier et ne pas inclure d'abréviations.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	80	
Type de données :	Caractère	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	Maximum de 80 caractères	Nom du code de métier signalé à l'élément 29
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 31

Élément n° 31	Élément de remplissage (précédemment Code de niveau)	
Mnémonique :	ne s'applique pas	
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.	
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.	
Longueur :	8	
Type de données :	ne s'applique pas	
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide	
Révision :	Année	Description
	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur le code de niveau ne sont plus recueillis.

Élément n° 32

Élément n° 32	Élément de remplissage (précédemment Description du code de niveau)	
Mnémonique :	ne s'applique pas	
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.	
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.	
Longueur :	80	
Type de données :	ne s'applique pas	
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide	
Révision :	Année	Description
	2018	L'élément devient un élément de remplissage et les renseignements sur la description du code de niveau ne sont plus recueillis.

Élément n° 33

Élément n° 33	Durée du programme	
Mnémonique :	DURPGM	
Description :	Cet élément indique le temps normal requis afin de compléter un programme en entier et est habituellement exprimé en années, périodes ou niveaux de compétences. L'élément n° 35 – Unité de durée du programme précise les unités de durée du programme. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	3	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000-998]	Temps normal requis afin de compléter un programme. La durée est en unité tel que spécifié dans DURUNITS, l'élément 35.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 34

Élément n° 34	Durée du programme en heures pour les programmes fondés sur la durée	
Mnémonique :	DURHOURS	
Description :	Indique la durée totale du programme en heures (p. ex. 8000) déclarée à l'Élément n° 33 - Durée du programme. Note : Les heures déclarées s'appliquent à la durée globale du programme en heures et devraient avoir les mêmes heures pour tous les enregistrements ayant le même métier déclarés dans l'élément précédent n° 29 – code de métier. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	5	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[00000-99998]	Durée totale du programme en heures
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 35

Élément n° 35	Unité de durée du programme	
Mnémonique :	DURUNITS	
Description :	Indique le type d'unité utilisé pour mesurer les intervalles sur la durée du programme déclarée à l'Élément n° 33 - Durée du programme. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Années
	2	Périodes
	3	Niveaux de compétences
	4	Crédits
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 36

Élément n° 36	Programme fondé sur les compétences ou la durée	
Mnémonique :	COMPDUR	
Description :	Indique si le programme de métier est offert comme un programme fondé sur les compétences ou comme un programme fondé sur la durée. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Programme fondé sur la durée
	2	Programme fondé sur les compétences
	3	Programme fondé sur la durée et sur les compétences
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 37

Élément n° 37	Métier à certification obligatoire ou facultative	
Mnémonique :	COMPVOL	
Description :	Indique si le métier est un métier à certification obligatoire ou un métier à certification facultative. Déclarer cette information pour les apprentis et les ouvriers qualifiés (« challenger »).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	Obligatoire
	1	Facultative
	2	Obligatoire et facultative
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 38

Élément n° 38	Statut de l'inscription													
Mnémonique :	REGIST													
Description :	Cet élément indique le statut de l'inscription de l'apprenti au début de la période de référence et pendant la période de référence. Si un apprenti, peu importe le métier, est inscrit en début d'année, mais abandonne son apprentissage pendant l'année pour ensuite réintégrer le programme (dans le même métier) au cours de cette même année, attribuer le code de statut de l'inscription « 1 – Déjà inscrit (début de la période de référence) ». Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».													
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.													
Longueur :	1													
Type de données :	Numérique													
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>0</td><td>N'ayant pas lieu de figurer</td></tr><tr><td>1</td><td>Déjà inscrit (début de la période de référence)</td></tr><tr><td>2</td><td>Nouvelle inscription (pendant la période de référence)</td></tr><tr><td>3</td><td>Réintégration (pendant la période de référence)</td></tr><tr><td>9</td><td>Inconnu</td></tr></table>		Valeur	Signification	0	N'ayant pas lieu de figurer	1	Déjà inscrit (début de la période de référence)	2	Nouvelle inscription (pendant la période de référence)	3	Réintégration (pendant la période de référence)	9	Inconnu
Valeur	Signification													
0	N'ayant pas lieu de figurer													
1	Déjà inscrit (début de la période de référence)													
2	Nouvelle inscription (pendant la période de référence)													
3	Réintégration (pendant la période de référence)													
9	Inconnu													
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas								
Année	Description													
ne s'applique pas	ne s'applique pas													

Élément n° 39

Élément n° 39	Date de l'inscription	
Mnémonique :	DATEREG	
Description :	Date à laquelle le contrat actuel ou une entente entre l'apprenti et l'employeur a été inscrit auprès de la juridiction. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide. Note : Pour cet élément, ne rapportez pas le champ avec des espaces vides, des tirets ou des barres obliques. Chaque champ dans cet élément doit être rempli avec un caractère (par ex : 03061985).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	8	
Type de données :	Numérique	
Format :	JJMMAAAA où JJ signifie jour, MM signifie mois et AAAA signifie année.	
Valeurs spécifiques et significations :	JJ	
	Valeur	Signification
	[01-31]	Jour de l'inscription
	MM	
	Valeur	Signification
	[01-12]	Mois de l'inscription (Janvier – Décembre)
	AAAA	
	Valeur	Signification
	[0000-9998]	Année de l'inscription
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 40

Élément n° 40	Date de réintégration	
Mnémonique :	DATEREIN	
Description :	Lorsqu'une réintégration a été déclarée pour l'apprenti à l'Élément n° 38 - Statut de l'inscription, indiquez dans cet élément la date de la réintégration. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide. Note : Pour cet élément, ne rapportez pas le champ avec des espaces vides, des tirets ou des barres obliques. Chaque champ dans cet élément doit être rempli avec un caractère (par ex : 03061985). Si cette information n'est pas disponible, laisser l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	6	
Type de données :	Numérique	
Format :	MMAAAA où MM signifie mois et AAAA signifie année.	
Valeurs spécifiques et significations :	MM	
	Valeur	Signification
	[01-12]	Mois de l'inscription (Janvier – Décembre)
	AAAA	
	Valeur	Signification
	[0000-9998]	Année de l'inscription
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 41

Élément n° 41	Statut à la fin de la période de référence
Mnémonique :	STATEND
Description :	Cet élément indique la situation de l'apprenti pendant la période de référence et à la fin de la période de référence. Lorsque les apprentis ont terminé leur programme avec succès et obtenu leur certificat, ils peuvent être déclarés dans l'une des trois catégories suivantes : Le premier code, le plus fréquent, est le code n° 2 et fait référence à la réussite de l'ensemble d'un programme, peu importe sa durée, avec délivrance d'un certificat à la toute fin du programme. Les deuxième et troisième catégories de réussite sont indiquées par les codes n° 3 et n° 4, et désignent certains programmes qui délivrent des certificats lorsqu'une partie du programme a été complétée. À titre d'exemples de cette catégorie d'achèvement, mentionnons les programmes de Débosseleur/débosseuse-réparateur/réparatrice d'automobiles (préparateur) et Débosseleur-peintre/débosseuse-peintre, qui sont de plus courte durée et conçus comme des programmes distincts et fractionnés du programme long de Débosseurs/débosseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie. Ces programmes plus courts offrent généralement aux personnes qui ont reçu leur certificat la possibilité de poursuivre ou non leur formation dans le programme long. Compte tenu de cette possibilité, le code n° 4 est utilisé pour désigner les personnes qui ont décidé de poursuivre leur formation dans le programme long du métier, tandis que le code n° 3 sert à désigner les personnes qui ont opté de ne pas poursuivre leur formation dans le programme long du métier. Note : Lorsque vous déclarez l'achèvement réussi de ces fractions de programme, ne faites pas de lien avec l'achèvement individuel d'une classe ou d'un niveau pour les programmes qui ont divisé leur formation en plusieurs classes ou niveaux, comme le programme de mécanicien de machines fixes – 1^{re} classe, 2^e classe, 3^e classe, etc. Les apprentis dont le programme a été modifié devraient être déclarés en utilisant le code n° 6 « transfert vers un autre programme. » Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».

En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Poursuit la formation et toujours inscrit
	2	Réussite de l'ensemble du programme et délivrance d'un certificat
	3	Réussite d'une partie du programme avec délivrance d'un certificat et fin de la formation dans le métier
	4	Réussite d'une partie du programme avec délivrance d'un certificat et poursuite de la formation dans le métier
	5	Interruption du programme (annulation, suspension, abandon, etc.)
	6	Transfert à un autre programme
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 42

Élément n° 42	Crédits initiaux à l'inscription					
Mnémonique :	INICREDR					
Description :	Dans cet élément, indiquer les crédits (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme) accordés pour la formation technique (en classe) (obtenu par un collège, une école secondaire, ou un établissement similaire à des établissements postsecondaires et secondaires, etc.) et pour la formation en cours d'emploi (en milieu de travail), avant le début du programme d'apprentissage. Dans l'élément n° 43 - Type de crédits initiaux à l'inscription qui suit, déclarer si les crédits sont en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme. Note: Déclarer cette information seulement si les heures créditées pour la formation technique (en classe) et pour la formation en cours d'emploi (en milieu de travail) ne peuvent être déclarées séparément dans les deux éléments suivants; Élément n° 44 - Crédits à l'inscription pour la formation technique et Élément n° 46 - Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	5					
Type de données :	Numérique					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[00000-99998]</td><td>Crédits initiaux à l'inscription (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)</td></tr></table>		Valeur	Signification	[00000-99998]	Crédits initiaux à l'inscription (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)
Valeur	Signification					
[00000-99998]	Crédits initiaux à l'inscription (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 43

Élément n° 43	Type de crédits initiaux à l'inscription	
Mnémonique :	TYINCRED	
Description :	Identifier le type de crédits accordés pour la formation technique (en classe) et pour la formation en cours d'emploi (en milieu de travail), avant le début du programme d'apprentissage, tel qu'indiqué dans l'élément précédent n° 42 - Crédits initiaux à l'inscription. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Heures
	2	Niveaux de compétences
	3	Crédits de programme
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 44

Élément n° 44	Crédits à l'inscription pour la formation technique					
Mnémonique :	TECCREDR					
Description :	Dans cet élément, indiquer les crédits (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme) accordés pour la formation ou les cours techniques (en classe) avant le début du programme d'apprentissage. Dans l'élément n° 45 - Type de crédits à l'inscription pour la formation technique qui suit, déclarer si les crédits sont en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	5					
Type de données :	Numérique					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[00000-99998]</td><td>Crédits à l'inscription pour la formation technique (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)</td></tr></table>		Valeur	Signification	[00000-99998]	Crédits à l'inscription pour la formation technique (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)
Valeur	Signification					
[00000-99998]	Crédits à l'inscription pour la formation technique (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 45

Élément n° 45	Type de crédits à l'inscription pour la formation technique	
Mnémonique :	TYTECRED	
Description :	Déclarer le type de crédits identifiés dans l'élément précédent n° 44 - Crédits à l'inscription pour la formation technique. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Heures
	2	Niveaux de compétences
	3	Crédits de programme
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 46

Élément n° 46	Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail					
Mnémonique :	JOBCREDR					
Description :	Dans cet élément, indiquer les crédits (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits programme) accordés pour la formation en cours d'emploi (en milieu de travail) avant le début du programme d'apprentissage. Dans l'élément n° 47 – Type de crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail qui suit, déclarer si les crédits sont en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	5					
Type de données :	Numérique					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[00000-99998]</td><td>Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)</td></tr></table>		Valeur	Signification	[00000-99998]	Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)
Valeur	Signification					
[00000-99998]	Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail (soit en heures, en niveaux de compétences ou en crédits de programme)					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 47

Élément n° 47	Type de crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail	
Mnémonique :	TYTECRED	
Description :	Déclarer le type de crédits identifiés dans l'élément précédent n° 46 - Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); utiliser le code « 0 – N'ayant pas lieu de figurer ».	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Heures
	2	Niveaux de compétences
	3	Crédits de programme
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 48

Élément n° 48	Heures de formation en milieu de travail complétées jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur la durée	
Mnémonique :	JOBHCOMP	
Description :	Si vous déclarez des niveaux ou des compétences pour des programmes fondés sur les compétences, indiquez cette information au prochain élément n° 49 - Niveaux de formation en milieu de travail complétés jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur les compétences. Dans cet élément, indiquer le nombre d'heures de formation en milieu de travail accumulé depuis la date d'inscription. Ces heures complétées ne devraient pas inclure les heures de formation en milieu de travail pouvant avoir été crédité avant l'inscription à l'Élément n° 46 - Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail. Note : Les heures complétées devraient être mises à jour à jour à chaque période de référence. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	5	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[00000-99998]	Nombre d'heures de formation en milieu de travail accumulée depuis la date d'inscription
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 49

Élément n° 49	Niveaux de formation en milieu de travail complétés jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur les compétences	
Mnémonique :	JOBHLCOMP	
Description :	Le nombre de niveaux ou de compétences accumulés en milieu de travail et achevés jusqu'à ce jour dans le cadre de programmes fondés sur les compétences. Note : Les niveaux ou compétences complétés devraient être mis à jour à chaque période de référence. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	3	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000-998]	Nombre de niveaux de formation en milieu de travail ou de compétences complétés jusqu'à ce jour
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 50

Élément n° 50	Nombre de niveaux de formation en milieu de travail requis pour les programmes fondés sur les compétences	
Mnémonique :	JOBLREQ	
Description :	Cet élément indique le nombre total de niveaux de formation en milieu de travail ou de compétences requis pour compléter les programmes fondés sur les compétences. Fournir cette information seulement si l'Élément n° 49 - Niveaux de formation en milieu de travail complété jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur les compétences a été déclaré. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	3	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[000-998]	Nombre total de niveaux de formation en milieu de travail ou de compétences requis pour compléter les programmes fondés sur les compétences.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 51

Élément n° 51	Date de la dernière inscription des heures de travail ou niveaux complétés jusqu'à ce jour	
Mnémonique :	DATEJOB	
Description :	Indiquez la date de la dernière inscription des heures de travail complétées jusqu'à ce jour, si l'Élément n° 48 - Heures de formation en milieu de travail complétées jusqu'à ce jour ou l'Élément n° 49 - Niveaux de formation en milieu de travail complété jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur les compétences a été déclaré. Note : La date de la dernière inscription des heures de travail complétées jusqu'à ce jour devrait être mise à jour à chaque période de référence. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide. Si cette information n'est pas disponible, laisser l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	6	
Type de données :	Numérique	
Format :	MMAAAA où MM signifie mois et AAAA signifie année.	
Valeurs spécifiques et significations :	MM	
	Valeur	Signification
	[01-12]	Mois de la dernière inscription des heures de travail complétées (Janvier – Décembre)
	AAAA	
	Valeur	Signification
	[0000-9998]	Année de la dernière inscription des heures de travail complétées
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 52

Élément n° 52	Niveaux ou cours de formation technique complétés jusqu'à ce jour	
Mnémonique :	TECLCOMP	
Description :	Cet élément identifie le nombre total de niveaux ou de cours techniques (en classe) complétés par l'apprenti par rapport au nombre total de niveaux ou de cours exigés pour le programme. Ces niveaux ou cours techniques complétés en classe ne doivent pas inclure la durée de la formation technique, qui pourrait avoir été créditée avant l'inscription. La durée est déclarée à l'Élément n° 44 - Crédits à l'inscription pour la formation technique. Note : Ces niveaux ou cours techniques complétés s'appliquent aux programmes basés sur la durée et sur les compétences et devraient être mis à jour à chaque période de référence. S'il est impossible de mettre à jour annuellement, laisser l'espace vide et ne pas déclarer. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	2	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[00-98]	Nombre total de niveaux ou de cours de formation technique (en classe) complétés par l'apprenti par rapport au nombre total de niveaux ou de cours exigés pour le programme.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 53

Élément n° 53	Heures de formation technique complétées jusqu'à ce jour					
Mnémonique :	TECHCOMP					
Description :	Dans cet élément, indiquez les heures équivalentes, relatives aux niveaux ou aux cours techniques, complétées et déclarées à l'élément précédent n° 52 - Niveaux ou cours de formation technique complétés jusqu'à ce jour. Dans cet élément, indiquez le nombre total d'heures de formation technique (en classe) complétées par l'apprenti par rapport au nombre total d'heures techniques exigées pour le programme. Note : Les heures complétées s'appliquent aux programmes fondés sur la durée et les compétences et devraient être mises à jour à chaque période de référence afin d'inclure toutes les heures en classe accumulées pendant l'année de référence en cours. Ce chiffre est la somme du nombre total d'heures passées en classe à ce jour. S'il est impossible de mettre à jour annuellement, laisser l'espace vide et ne pas déclarer. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	5					
Type de données :	Numérique					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[00000-99998]</td><td>Nombre total d'heures de formation technique (en classe) complétées par l'apprenti par rapport au nombre total d'heures exigées pour le programme.</td></tr></table>		Valeur	Signification	[00000-99998]	Nombre total d'heures de formation technique (en classe) complétées par l'apprenti par rapport au nombre total d'heures exigées pour le programme.
Valeur	Signification					
[00000-99998]	Nombre total d'heures de formation technique (en classe) complétées par l'apprenti par rapport au nombre total d'heures exigées pour le programme.					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 54

Élément n° 54	Nombre de niveaux ou de cours technique requis					
Mnémonique :	TECLREQ					
Description :	Cet élément indique le nombre total de niveaux ou de cours techniques (en classe) exigés pour compléter le programme et est demandé si l'Élément n° 52 - Niveaux ou cours de formation technique complétés jusqu'à ce jour est déclaré. Note : Cet élément s'applique aux programmes basés sur la durée et à ceux basés sur les compétences et devrait être mis à jour à chaque période de référence. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	2					
Type de données :	Numérique					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[00-98]</td><td>Nombre total de niveaux ou de cours techniques (en classe) exigé pour compléter le programme.</td></tr></table>		Valeur	Signification	[00-98]	Nombre total de niveaux ou de cours techniques (en classe) exigé pour compléter le programme.
Valeur	Signification					
[00-98]	Nombre total de niveaux ou de cours techniques (en classe) exigé pour compléter le programme.					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 55

Élément n° 55	Heures de formation technique requises	
Mnémonique :	TECHREQ	
Description :	Dans cet élément, indiquez les heures équivalentes, relatives aux niveaux ou cours techniques, requises et déclarées à l'élément précédent n° 54 - Nombre de niveaux ou de cours technique requis. Pour cet élément, indiquez le nombre total d'heures techniques (en classe) requis pour compléter le programme. Note : Cet élément s'applique aux programmes basés sur la durée et à ceux basés sur les compétences et devrait être mis à jour à chaque période de référence. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »); laissez l'espace vide.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	5	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[00000-99998]	Nombre total d'heures techniques (en classe) requises pour compléter le programme.
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 56

Élément n° 56	Méthode/mode de formation en établissement	
Mnémonique :	TRAINING	
Description :	Cet élément indique le type de formation technique suivie pendant la période d'apprentissage déclarée. Déclarer le type de formation technique suivie au niveau individuel. Par exemple, si la majorité de la formation technique de l'apprenti dans le cadre de son programme d'apprentissage a été réalisée par le biais d'un stage pratique, utiliser le code 01 « formation pratique ». Ne déclarer pas le type de formation technique au niveau du programme. Si les provinces et les territoires ne sont pas en mesure de fournir des renseignements au niveau individuel, laisser l'espace vide et ne pas déclarer. Ne pas déclarer cet élément pour les ouvriers qualifiés (« challenger »). Utiliser le code « 00 – N'ayant pas lieu de figurer ».	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	2	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	00	N'ayant pas lieu de figurer
	01	Formation pratique
	02	Formation pas modules
	03	Formation par cours
	04	Formation d'un jour
	05	Formation à distance
	06	Formation de l'employeur
	07	Niveaux
	08	Formation itinérante
	09	Apprentissage fondé sur les compétences
	10	Apprentissage hebdomadaire
	11	Autre
	99	Inconnu
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément n° 57

Élément n° 57	Élément de remplissage (précédemment Statut à temps plein/à temps partiel)					
Mnémonique :	ne s'applique pas					
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.					
En vigueur :	Année de référence 2018 et après.					
Longueur :	1					
Type de données :	ne s'applique pas					
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>2018</td><td>L'élément devient un élément de remplissage et ne recueille plus de renseignements sur le Statut à temps plein/à temps partiel.</td></tr></table>		Année	Description	2018	L'élément devient un élément de remplissage et ne recueille plus de renseignements sur le Statut à temps plein/à temps partiel.
Année	Description					
2018	L'élément devient un élément de remplissage et ne recueille plus de renseignements sur le Statut à temps plein/à temps partiel.					

Élément n° 58

Élément n° 58	Type de certificat de qualification délivré	
Mnémonique :	CERT	
Description :	Cet élément indique le type de certificat décerné à l'apprenti ou à l'ouvrier qualifié (« challenger »). Note : Si le certificat d'apprentissage est le dernier certificat délivré dans le métier et que le certificat de qualification n'est pas délivré, alors déclarer le certificat d'apprentissage. L'octroi de ces certificats implique généralement l'accomplissement des exigences du programme et la réussite d'un l'examen final.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	N'ayant pas lieu de figurer
	1	Aucun certificat délivré
	2	Certificat délivré à un apprenti avec une mention Sceau rouge
	3	Certificat délivré à un apprenti sans mention Sceau rouge
	4	Certificat délivré à un ouvrier qualifié (« challenger ») avec une mention Sceau rouge
	5	Certificat délivré à un ouvrier qualifié (« challenger ») sans mention Sceau rouge
	6	Certificat délivré avec une mention Sceau rouge à un compagnon ayant déjà complété un programme en tant qu'apprenti et reçu un certificat sans mention Sceau rouge pour le même métier
	7	Certificat délivré avec une mention Sceau rouge à un ouvrier qualifié (« challenger ») ayant déjà reçu un certificat sans mention Sceau rouge pour le même métier
	9	Inconnu
Révision :	Année	Description
	2018	Valeurs spécifiques et significations : Le sens de la valeur 3 a été modifié où le segment « (qui a réussi l'examen final) » a été supprimé.

Élément n° 59

Élément n° 59	Date de la certification												
Mnémonique :	DATECERT												
Description :	Lorsqu'un certificat a été décerné et est déclaré à l'élément précédent, Élément n° 58 - Type de certificat de qualification délivré, indiquez ici la date à laquelle le certificat a été délivré à l'apprenti ou l'ouvrier qualifié (« challenger »). Lorsque la juridiction délivre un certificat de qualification et un certificat d'apprentissage, indiquez seulement la date du certificat de qualification dans cet élément. Par contre, si le certificat d'apprentissage est le dernier certificat délivré pour ce métier et que le certificat de qualification n'est pas délivré, indiquez la date de délivrance du certificat d'apprentissage. Note : Pour cet élément, ne rapportez pas le champ avec des espaces vides, des tirets ou des barres obliques. Chaque champ dans cet élément doit être rempli avec un caractère (par ex : 03061985). Si cette information n'est pas disponible, laisser l'espace vide.												
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.												
Longueur :	8												
Type de données :	Numérique												
Format :	JJMMAAAA où JJ signifie le jour, MM signifie le mois et AAAA signifie l'année.												
Valeurs spécifiques et significations :	JJ <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th><th>Signification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[01-31]</td><td>Jour de la certification</td></tr> </tbody> </table> MM <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th><th>Signification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[01-12]</td><td>Mois de la certification (Janvier – Décembre)</td></tr> </tbody> </table> AAAA <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th><th>Signification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[0000-9998]</td><td>Année de la certification</td></tr> </tbody> </table>	Valeur	Signification	[01-31]	Jour de la certification	Valeur	Signification	[01-12]	Mois de la certification (Janvier – Décembre)	Valeur	Signification	[0000-9998]	Année de la certification
Valeur	Signification												
[01-31]	Jour de la certification												
Valeur	Signification												
[01-12]	Mois de la certification (Janvier – Décembre)												
Valeur	Signification												
[0000-9998]	Année de la certification												
Révision :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Description</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr> </tbody> </table>	Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas								
Année	Description												
ne s'applique pas	ne s'applique pas												

Élément n° 60

Élément n° 60	Certificat antérieur dans un métier					
Mnémonique :	PRECERT					
Description :	Cet élément indique si l'apprenti ou l'ouvrier qualifié (« challenger ») a reçu un certificat antérieurement dans un métier, peu importe que ce dernier ait été délivré dans la juridiction déclarant l'information ou dans toute autre juridiction. La certification antérieure doit être dans un métier reconnu au Canada. Lorsque l'apprenti ou l'ouvrier qualifié (« challenger ») a reçu un certificat dans plus d'un métier, indiquer le dernier métier dans lequel il a reçu un certificat. L'identifiant de ce métier antérieur est le code de métier utilisé par la province ou le territoire.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	10					
Type de données :	Caractère					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[0000000000-9999999998]</td><td>Code de métier utilisé par la province ou le territoire</td></tr></table>		Valeur	Signification	[0000000000-9999999998]	Code de métier utilisé par la province ou le territoire
Valeur	Signification					
[0000000000-9999999998]	Code de métier utilisé par la province ou le territoire					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément n° 61

Élément n° 61	Élément de remplissage	
Mnémonique :	ne s'applique pas	
Description :	Élément de remplissage : Espace libre réservé pour la mise en œuvre d'exigences futures. Ce champ ne sera pas traité et ne sera plus disponible sur les fichiers de sortie.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	100	
Type de données :	ne s'applique pas	
Valeurs spécifiques et significations :	Laissez le champ vide	
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Annexe A: Éléments réservés à Statistique Canada

Élément STC n° 1

Élément STC n° 1	Code de métier du SIAI	
Mnémonique :	TRADERAIS	
Description :	Réservé à Statistique Canada pour identifier les métiers utilisant une version modifiée de la Classification nationale des professions (CNP). Le code de métier déclaré sera converti au code CNP+3 (ABCDE.XX.YY.ZZ).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	11	
Type de données :	Numérique	
Format :	ABCDE.XX.YY.ZZ où: ○ ABCDE est un code à cinq chiffres de la CNP identifiant la principale catégorie professionnelle; ○ XX désigne les métiers distincts, au sein du groupe à quatre chiffres de la CNP; ○ YY indique le sous-métier d'un métier distinct; ○ ZZ est utilisée pour fins de distinctions supplémentaires pour un même métier; c'est-à-dire, niveau, classe, ou catégorie.	
Valeurs spécifiques et significations :	ABCD	
	Valeur	Signification
	[00000-99999]	Code de la CNP identifiant la principale catégorie professionnelle
	XX	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Métiers distincts dans la principale catégorie professionnelle
	YY	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Sous-métier du métier distinct
	ZZ	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Distinctions supplémentaires pour un même métier
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément STC n° 2

Élément STC n° 2	Indicateur Sceau rouge ou non Sceau rouge	
Mnémonique :	REDSIND	
Description :	Réservé à Statistique Canada pour désigner les métiers Sceau rouge et non Sceau rouge. Les métiers Sceau rouge sont tirés de la liste approuvée par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	0	Non soumis à des normes interprovinciales
	1	Soumis à des normes interprovinciales
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément STC n° 3

Élément STC n° 3	Certification Sceau rouge ou non Sceau rouge											
Mnémonique :	REDSEND											
Description :	Réservé à Statistique Canada pour indiquer si le type de certificat Sceau rouge ou non Sceau rouge est accordé par les juridictions. Cet élément sera dérivé par Statistique Canada en utilisant une combinaison d'informations provenant des éléments de données déclarés par les juridictions : ○ Élément STC no. 1 – Code de métier du SIAI ○ Élément no. 58 – Type de certificat de qualification délivré											
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.											
Longueur :	1											
Type de données :	Numérique											
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>1</td><td>Seul un certificat avec le Sceau rouge a été délivré</td></tr><tr><td>2</td><td>Les certificats avec le Sceau rouge et sans le Sceau rouge ont été délivrés</td></tr><tr><td>3</td><td>Seul un certificat sans le Sceau rouge a été délivré</td></tr><tr><td>9</td><td>Inconnu</td></tr></table>		Valeur	Signification	1	Seul un certificat avec le Sceau rouge a été délivré	2	Les certificats avec le Sceau rouge et sans le Sceau rouge ont été délivrés	3	Seul un certificat sans le Sceau rouge a été délivré	9	Inconnu
Valeur	Signification											
1	Seul un certificat avec le Sceau rouge a été délivré											
2	Les certificats avec le Sceau rouge et sans le Sceau rouge ont été délivrés											
3	Seul un certificat sans le Sceau rouge a été délivré											
9	Inconnu											
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas						
Année	Description											
ne s'applique pas	ne s'applique pas											

Élément STC n° 4

Élément STC n° 4	Année ou période en cours du programme					
Mnémonique :	YRSTUD					
Description :	Pour les programmes fondés sur la durée uniquement, l'année ou la période en cours du programme dans laquelle l'apprenti est inscrit, en se basant sur le nombre total d'heures accumulées pour la formation technique et pour la formation en milieu de travail. Cet élément sera dérivé par Statistique Canada en utilisant une combinaison d'informations provenant des éléments de données déclarés par les juridictions : ○ Élément no. 33 - Durée du programme (DURPGM) ○ Élément no. 34 - Durée du programme en heures pour les programmes fondés sur la durée (DURHOURS) ○ Élément no. 35 - Unités de durée du programme (DURUNITS) ○ Élément no. 42 - Crédits initiaux à l'inscription (INICREDR) ○ Élément no. 48 - Heures de formation en milieu de travail complétées jusqu'à ce jour pour les programmes fondés sur la durée (JOBHCOMP) ○ Élément no. 53 - Heures de formation technique complétées jusqu'à ce jour (TECHCOMP) Année ou période en cours du programme = $\frac{[DURPGM] - [DURHOURS - INICREDR - JOBHCOMP - TECHCOMP] * DURPGM}{DURHOURS}$ Note : Si les heures créditées pour la formation ou les cours techniques (en classe) et pour la formation en cours d'emploi (en milieu de travail) peuvent être déclarées séparément par les juridictions, l'Élément n° 42 - Crédits initiaux à l'inscription sera remplacé par les deux éléments suivants : Élément n° 44 - Crédits à l'inscription pour la formation technique et Élément n° 46 - Crédits à l'inscription pour la formation en milieu de travail.					
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.					
Longueur :	1					
Type de données :	Numérique					
Valeurs spécifiques et significations :	<table><tr><th>Valeur</th><th>Signification</th></tr><tr><td>[0-5]</td><td>Année ou période en cours du programme dans laquelle l'apprenti est inscrit.</td></tr></table>		Valeur	Signification	[0-5]	Année ou période en cours du programme dans laquelle l'apprenti est inscrit.
Valeur	Signification					
[0-5]	Année ou période en cours du programme dans laquelle l'apprenti est inscrit.					
Révision :	<table><tr><th>Année</th><th>Description</th></tr><tr><td>ne s'applique pas</td><td>ne s'applique pas</td></tr></table>		Année	Description	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Année	Description					
ne s'applique pas	ne s'applique pas					

Élément STC n° 5

Élément STC n° 5	Âge en années	
Mnémonique :	AGE	
Description :	Utilisé par Statistique Canada pour calculer l'âge en années de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »). Cet élément sera calculé par Statistique Canada en utilisant une combinaison d'informations provenant des éléments de données déclarés par les juridictions : ○ Élément no. 1 – Année de référence (REPYR) ○ Année de naissance (BIRTHY) provenant de l'élément no. 21 – Date de naissance Age en années = REPYR – BIRTHY Les valeurs acceptables pour cette variable sont de 13 à 75 ans.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	2	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	[13-75]	Âge en années de l'apprenti ou de l'ouvrier qualifié (« challenger »).
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément STC n° 6

Élément STC n° 6	Type de données	
Mnémonique :	INTYPE	
Description :	Utilisé par Statistique Canada pour indiquer si la juridiction déclare des données sous forme d'enregistrements individuels ou de renseignements agrégés.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	1	Données individuelles
	2	Données agrégées
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément STC n° 7

Élément STC n° 7	Indicateur de certificat ou d'inscription	
Mnémonique :	CERTREG	
Description :	Utilisé par Statistique Canada pour indiquer s'il s'agit d'un fichier sur les inscriptions ou d'un fichier sur les certificats.	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	1	
Type de données :	Numérique	
Valeurs spécifiques et significations :	Valeur	Signification
	1	Inscriptions
	2	Certificats
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément STC n° 8

Élément STC n° 8	Formation antérieur en tant qu'apprenti- Code de métier du SIAI	
Mnémonique :	PREAPTGRAIS	
Description :	Réservé à Statistique Canada pour identifier les métiers utilisant une version modifiée de la Classification nationale des professions (CNP). Le code de métier déclaré sera converti au code CNP+3 (ABCDE.XX.YY.ZZ).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	11	
Type de données :	Numérique	
Format :	ABCDE.XX.YY.ZZ où: ○ ABCDE est un code à cinq chiffres de la CNP identifiant la principale catégorie professionnelle; ○ XX désigne les métiers distincts, au sein du groupe à quatre chiffres de la CNP; ○ YY indique le sous-métier d'un métier distinct; ○ ZZ est utilisée pour fins de distinctions supplémentaires pour un même métier; c'est-à-dire, niveau, classe, ou catégorie.	
Valeurs spécifiques et significations :	ABCD	
	Valeur	Signification
	[00000-99999]	Code de la CNP identifiant la principale catégorie professionnelle
	XX	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Métiers distincts dans la principale catégorie professionnelle
	YY	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Sous-métier du métier distinct
	ZZ	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Distinctions supplémentaires pour un même métier
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

Élément STC n° 9

Élément STC n° 9	Certificat professionnel antérieur - Code de métier du SIAI	
Mnémonique :	PRECERTRAIS	
Description :	Réservé à Statistique Canada pour identifier les métiers utilisant une version modifiée de la Classification nationale des professions (CNP). Le code de métier déclaré sera converti au code CNP+3 (ABCDE.XX.YY.ZZ).	
En vigueur :	Année de référence 2008 et après.	
Longueur :	11	
Type de données :	Numérique	
Format :	ABCDE.XX.YY.ZZ où: ○ ABCDE est un code à cinq chiffres de la CNP identifiant la principale catégorie professionnelle; ○ XX désigne les métiers distincts, au sein du groupe à quatre chiffres de la CNP; ○ YY indique le sous-métier d'un métier distinct; ○ ZZ est utilisée pour fins de distinctions supplémentaires pour un même métier; c'est-à-dire, niveau, classe, ou catégorie.	
Valeurs spécifiques et significations :	ABCD	
	Valeur	Signification
	[00000-99999]	Code de la CNP identifiant la principale catégorie professionnelle
	XX	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Métiers distincts dans la principale catégorie professionnelle
	YY	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Sous-métier du métier distinct
	ZZ	
	Valeur	Signification
	[00-99]	Distinctions supplémentaires pour un même métier
Révision :	Année	Description
	ne s'applique pas	ne s'applique pas

